



AVIS DE COURSE

RUN KREOLIA 2023

Ligue Réunionnaise de Voile - Grade 5A

du 9 au 20 décembre pour les Catamarans

le 20 décembre pour les Habitables et les Optimist

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les règlements fédéraux

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront mis en ligne à disposition des concurrents sur le groupe Whats App F16 et F18 La Réunion, au **vendredi 8 décembre à partir de 17 h 00** et affichées ensuite au tableau officiel de chaque étape selon la prescription fédérale.

3 COMMUNICATION

- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte aux *Catamarans* en intersérie, à l'exception des *Hobie Cat 15*. Les habitables et les Optimists sont invités à courir le Trophée Run Kreolia du 20 Décembre.
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
- ou
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant à leur club jusqu'au 25 Novembre à 17 heures pour bénéficier du tarif normal. Au delà, le tarif d'inscription sera majoré, selon Art 5.

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et **payer tous les droits auprès de son club.**

5 DROITS A PAYER

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 25 Novembre	Droits après le 25 Novembre
<i>Catamarans</i>	80,00 € par équipier	100 € par équipier ou 25 € par équipier par jour de course
<i>Habitables</i>	20 € par équipier avec un maximum de 80 € pour l'équipage	25 € par équipier avec un maximum de 100 € pour l'équipage
<i>Optimist</i>	20,00 €	25,00 €

6 PUBLICITE

[DP] [NP] Les bateaux doivent afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

7 PROGRAMME

Jours de course :

Date	<i>F18</i>	<i>Catas Intersérie</i>	<i>Habitables</i>	<i>Optimists</i>
9 Dec	Course	Course		
16 Dec	Course	Course		
17 Dec	Course	Course		
20 Dec	Course	Course	Course	Course

Festivités :

La soirée des navigateurs aura lieu le samedi 9 Décembre au soir à St Gilles.

La remise des prix aura lieu le mercredi 20 Décembre au soir au Port.

8.1 Nombre de courses et de coefficients:

Pour les catamarans: une course en aller retour = 1 coefficient,
un raid de moins de 7,5 Nm = 1 coefficient,
un raid entre 7,5 et 15 Nm= 2 coefficients,
un raid de plus de 15 Nm= 3 coefficients.

Pour les autres classes, les courses ne sont pas coefficientées.

Classe	Objectif total	Objectif par jour	Maximum par jour
<i>F18</i>	16 coefficients	4 coefficients	5 coefficients
<i>Catas Intersérie</i>	16 coefficients	4 coefficients	5 coefficients
<i>Habitables</i>	4 courses	4 courses	5 courses
<i>Optimist</i>	5 courses	5 courses	5 courses

8.2 L'heure du signal d'avertissement de la première course chaque jour est prévue à 10 h 30.

8.3 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16 h.

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge ou de rating valide.

9.2 [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement **leur premier jour de course.**

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9.4 L'équipement de sécurité suivant sera contrôlé : VHF, téléphone portable étanche, cyalume pour les F18, ainsi que la balise de tracking et/ou la fluorescine fournie par l'organisateur

9.5 [DP] Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1.

- 11 LIEU**
Étapes à St Gilles et au Port, courses le long des côtes de la Réunion entre la Route du Littoral et la Pointe d'Étang Salé.
- 12 LES PARCOURS**
- Samedi 9 : départ en Baie de St Paul pour tous les catamarans, Raid vers le Nord ou l'Ouest, arrivée à St Gilles
- Samedi 16 : départ de St Gilles, parcours Raids vers le Sud, St Leu ou Etang Salé, puis arrivée à St Gilles
Dimanche 17 : départ de St Gilles, parcours Raids vers le Nord, puis arrivée au Port
Mercredi 20 : départ du Port, parcours Raid vers la Baie de St Paul ou de la Possession , parcours construits en Baie, puis Raid permettant à chaque concurrent le retour dans son club d'attache le jour même.
- Pour les Optimist, parcours construits devant le Port Ouest.
- 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ**
Pour les classes *Catamarans*, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 14 CLASSEMENT**
- 14.1** 2 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.
- 14.2** a) Quand moins de 4 courses ou coefficients ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
b) Quand de 4 à 8 courses ou coefficients ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
c) Quand 9 courses ou coefficients, ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.
- 15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**
[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par ***un drapeau RUN KREOLIA***
- 16 PROTECTION DES DONNÉES**
- 16.1 Droit à l'image et à l'apparence :**
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 16.2 Utilisation des données personnelles des participants**
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.
- 17 ETABLISSEMENT DES RISQUES**
La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.
- 18 PRIX**
Les prix seront distribués ***aux trois premiers de chaque classement.***
- 19 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES : contacter par email : LRV974@wanadoo.fr**